



# Mini-stages pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> au Lycée des Métiers Val Moré

## Maintenance des Matériels et des Véhicules Conduite Routière

Le 8 novembre 2023,

M. le Proviseur  
Mme la Proviseure Adjointe  
M. le DDFPT  
Mme, M. les CPE  
Mmes, M. de l'Equipe Educative

Mesdames, Messieurs

Veillez trouver ci-après notre procédure de mise en place d'un mini-stages ou d'un stage passerelle au Lycée des Métiers Val Moré :

- Suite à une demande de mini-stage, le Lycée des Métiers Val Moré prépare une convention qui sera transmise au collège (ou lycée) demandeur pour validation de la date et signatures
- Cette convention nous sera retournée par le collège (ou lycée) au Lycée des Métiers Val Moré pour signature par notre Proviseur,
- La convention sera retournée au collège (ou lycée) demandeur qui remettra leur exemplaire aux parents de l'élève,
- Une information pour l'intégration de l'élève au sein du Lycée des Métiers Val Moré sera diffusée au Proviseur Adjoint, DDFPT, Gestionnaire, CPE, enseignant référent et enseignants concernés par l'emploi du temps,
- Des copies de la convention signée sont remises au DDFPT et à l'adjoint gestionnaire,
- A l'arrivée de l'élève, son emploi du temps lui est remis ainsi qu'un livret de stage et un élève de la classe d'intégration est désigné comme « tuteur »
- A la fin du stage, le professeur référent complètera la fiche d'évaluation du stage avec l'élève stagiaire et la remettra à la vie scolaire pour traitement.

Eric VION, DDFPT